

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire constate l'absence de Jérémy BUNISSET et Mélanie DUPETIT.

1° Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2022

Voté à l'unanimité des présents.

2° Avenant au marché des réseaux d'eau et d'assainissement aux Bertranges (lot 1 canalisations et branchements)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline LAMBERT de Socama, coordonnatrice du chantier, qui présente les grandes lignes du projet. Elle indique que celui-ci a pris du retard à cause de l'attente de la mise en conformité de la station d'épuration. Elle ne peut que constater un surcoût important dû essentiellement aux deux facteurs suivants :

- Le passage des réseaux prévus initialement dans l'aqueduc n'a pas été autorisé par les services de la SNCF qui avaient initialement retenu cette possibilité. Cette décision a nécessité des études géotechniques plus nombreuses et plus complexes afin d'installer une conduite sous la voie (durant le week-end du 11 novembre). ;
- Le refus de certains propriétaires d'autoriser la traversée de leur terrain a compliqué les raccordements de certains foyers nécessitant des conduites plus longues et plus profondes pour traverser sous la route départementale ainsi que des travaux de voirie supplémentaires.

Le surcoût total nécessitant un avenant au marché réseau eau potable + réseau assainissement s'élève à 216 934,32 €. On peut néanmoins noter que le budget de certains postes de dépenses sera moins important que prévu. Les travaux collectifs devraient être terminés fin février/début mars. Les propriétaires disposeront alors d'un délai de 2 ans pour raccorder leur habitation au réseau d'assainissement.

Voté à l'unanimité

3° Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2023

Votée à l'unanimité

4° Renouveau de la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec le conseil départemental

Ce dispositif gratuit, reconduit pour les 5 prochaines années, facilite la passation des marchés publics. Pour rappel, la dématérialisation des marchés est obligatoire.

Voté à l'unanimité

5° Nouveau règlement de perception et de répartition de la taxe d'aménagement par la communauté de communes

Bien que la commune ne soit pas concernée puisque nous ne disposons pas de zone d'activité communautaire sur notre territoire, il est nécessaire de procéder à un vote.

Voté à l'unanimité

6° Décision modificative budgétaire n° 2 : mouvement de crédits

Le secrétaire de mairie présente ce réajustement qui permettra de faire face à différentes dépenses sur le budget de fonctionnement.

Voté à l'unanimité

7° Nouveau bail commercial de la «boucherie Chez Sam» suite au changement de propriétaire et décision sur les travaux et vitrines

La mise au norme du local poubelle ordures ménagères est indispensable pour la poursuite de l'activité. D'autre part, la vitrine propriété de la commune a donné des signes de fatigue l'été dernier et doit être remplacée. Des subventions sont accordées par différents organismes pour cette acquisition et les travaux. Un point financier sera fait l'année prochaine.

Voté à l'unanimité

8° Achat terrain Vacherot

La commune, sollicitée par les héritiers, avait fait une proposition à 40 000 € au vu de la nature des terrains. Une agence immobilière en charge de la vente aimerait que le prix soit à 60 000 €. Le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande et reste sur son offre.

Voté à l'unanimité

9° Transfert de la pharmacie

Madame DURU envisage de déménager la pharmacie pour la rendre plus fonctionnelle, aux normes actuelles et accessible aux personnes à mobilité réduite. Les terrains en centre-bourg n'étant pas nombreux, la pharmacienne aimerait s'installer près de la maison médicale. Elle a donc demandé à rencontrer monsieur le Maire pour lui exposer son projet. La commune devrait vendre une petite partie du champ de foire en vue cette réalisation. Certains conseillers conditionnent ce projet à la matérialisation d'un parking afin de pouvoir accueillir les patients sur les deux lieux (pharmacie et maison médicale). Monsieur le Maire propose donc de répondre favorablement à cette demande.

Madame POUJOL ne prend pas part au débat ni au vote. Voté à la majorité

Mme LAMBERT quitte la réunion pour raison personnelle.

10° Point sur les travaux en cours

- **Les Bertranges** : les travaux devraient se terminer fin février/début mars ;
- **Station d'épuration** : les travaux sont quasiment terminés ;
- **Maison Duvert** : le chantier est en cours mais il est difficile d'obtenir un respect des délais par les différentes entreprises ;
- **La Tour** : le remplacement des projecteurs et l'éclairage de la tour par des LED permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour un coût moindre ;

Madame QUENTIN regrette que le maçon qui devait intervenir à la tour en novembre n'ait toujours pas commencé les travaux. C'est un problème récurrent des artisans qui ne respectent pas les délais.

11° Point financier avant clôture de l'exercice

Le budget de l'eau présente un excédent d'un montant de 176 000 € qui permettra de faire face à la dépense supplémentaire.

Quant au budget assainissement, un léger déficit sera absorbé par le remboursement de la TVA l'année suivant la fin des travaux.

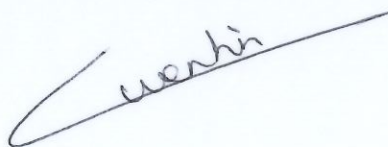
En ce qui concerne le budget principal, la partie fonctionnement fait apparaître une recette supplémentaire de 20 000 € par rapport à l'exercice précédent. La commune a perçu les subventions qui permettent de réduire fortement le déficit d'investissement du budget principal.

12° Questions diverses

- **Salle polyvalente** : des travaux d'isolation et d'aménagement afin de la rendre plus fonctionnelle sont envisagés. Corrèze ingénierie a été sollicité pour un accompagnement technique. La commission des travaux élargie se réunira le samedi 14 janvier à 10 heures.
- **Travaux à l'école** : des travaux d'isolation et d'aménagement auront lieu dans le local de l'ATSEM.
- **Voirie** : la commission des travaux fera le point lors de la réunion du 14 janvier afin de recenser les routes nécessitant une réfection.
- **Location de la vaisselle à la salle polyvalente** : Madame QUENTIN souhaite que l'on abandonne les deux tarifs de location (30 et 50 €) au profit d'un tarif unique de 40 € afin de faciliter le rangement pour les utilisateurs et le contrôle pour la personne chargée de l'état des lieux.

Décision votée à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Yannicka QUENTIN



Le Maire,
Bernard ROUX